
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **KHADIJA EL ATMANI ET ANNAB HICHAM ;**
(ci-après le « Bénéficiaire »)

c. **CONSTRUCTION POLY-CONCEPT INC. ;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

et **GARANTIE DE CONSTRUCTION**
RÉSIDENTIELLE (GCR) ;
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S22-032501-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial (« le Centre ») a été informé que le Bénéficiaire se désiste de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 10 mai 2022



Timothy Nguyen
Greffier adjoint